



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur	Les Vert.e.s, par Corinne Card et Maude Kessi-Praz
Objet	(Intempéries_R3) Accompagnement agricole et terrains dans le cadre de la sécurisation du Rhône : où en est-on ?
Date	10.09.2024
Numéro	2024.09.273 <i>En collaboration avec le DEF</i>

1. Quelle est la surface totale des terrains acquis jusqu'à présent et pour quel montant d'achat ?

Les acquisitions de surface entre 2001 et 2023 dans le cadre de la 3^e correction du Rhône est de 206,29 ha. Le montant total des acquisitions se monte à CHF 37'953'482.00.

En 2024, le Service des dangers naturels (SDANA) a fait l'acquisition d'environ 45 ha pour un montant de CHF 7'820'000.00.

Le total des parcelles se situant dans l'emprise de R3 s'élève à 86 ha et le total des parcelles R3 hors emprise, en vue d'échanges potentiels, s'élève à 120 ha (estimation fin 2023).

Il y a lieu de préciser qu'hors certains secteurs comme dans la région du Haut-Valais, Conche ou le Chablais, l'Etat du Valais possède déjà l'équivalent des surfaces d'échange telles que prévues par l'emprise.

En ce sens, les acquisitions hors emprise ont été stoppées dès 2021. Dans l'intervalle, le SDANA gère ces parcelles en tant que propriétaire et assume les frais y relatifs.

2. Des terrains ont-ils déjà fait l'objet d'échange avec des particuliers dans le cadre de négociations conduites pour la réalisation du projet ?

Actuellement, aucun échange n'a encore pu être réalisé même si une demande du milieu agricole existe.

Pour les besoins de R3, l'Etat du Valais est devenu propriétaire de parcelles agricoles à l'extérieur du périmètre prévu par le projet. Ces acquisitions ont toutes été effectuées à la demande du vendeur dans le but d'offrir une compensation en nature aux entreprises agricoles potentiellement mises en danger économique par le projet.

La stratégie foncière liée au projet R3 est un axe prioritaire du COPIL agri. Les mesures envisagées ainsi que leur mise en œuvre sont ainsi discutées avec les représentants des milieux agricoles (Chambre valaisanne de l'agriculture CVA, Interprofession des fruits et légumes du Valais IFELV et Association pour la défense du sol agricole ADSA). La finalisation de cette stratégie est dépendante du processus de révision du projet R3.

3. Les terrains acquis sont-ils loués et à quel prix? Combien cela rapporte-t-il annuellement à l'Etat ?

Tous les terrains sont loués, indépendamment de la zone ou de l'affectation. En général, l'ancien propriétaire ou l'exploitant continue à cultiver ou à exploiter les terrains en question. Le montant des locations varie en fonction de la nature et de l'état des cultures, de l'équipement, ou encore de la valeur du marché du bâti. Le SDANA demande systématiquement une estimation du fermage au service cantonal de l'agriculture (SCA) pour les zones agricoles ou à des taxateurs spécialisés pour les zones industrielles ou à bâtir.

Annuellement, le revenu des locations représente un montant d'environ CHF 415'000.00. Ce montant sera revu à la hausse dès 2025 suite à de nouvelles acquisitions. A noter que

les coûts liés à l'entretien se situent entre CHF 85'000.00 à CHF 120'000.00, en fonction des réparations en lien.

4. *Quelle part du crédit de 200 millions a-t-elle été utilisée, pour combien de mesures et pour quels types de mesures ?*

Le crédit d'engagement se décompose comme suit :

- CHF 161 mios représentant la part Rhône 3 liée à l'accompagnement agricole
- CHF 39 mios directement attribué au SCA

Concernant R3, le montant total utilisé pour l'accompagnement agricole se monte à CHF 6,2 mios, soit :

Etudes générales transversales	374'133
MP I Chablais	554'967
MP I coude de Martigny	1'271'141
MP I Riddes - Chamoson	7'768
MP I Sierre - Chippis	0
MP I Sierre - Grône	75'092
MP I Sion - Vétroz	223'039
MP I Visp	3'002'053
MP II Riddes - Fully	714'729
Total général	6'222'922

5. *Quelles solutions sont-elles envisagées par le Service de l'agriculture pour accélérer le développement des solutions entre la correction du fleuve et les exploitations concernées ?*

La stratégie foncière liée au projet R3 est un axe prioritaire du COPIL agri. Une application a été développée en 2022 par le SDANA dans le but d'identifier les parcelles R3 regroupant les données exploitants/surfaces/natures, etc., le but étant de relancer les échanges de terrains en collaboration avec le SCA. Elle a été mise à disposition du SCA en date du 31 mars 2023 afin qu'il puisse la compléter avec les données des paiements directs.

Conséquences sur la bureaucratie	Aucune
Conséquences financières	Aucune
Conséquences équivalent plein temps (EPT)	Aucune
Conséquences RPT	Aucune

Lieu, date Sion, le 22 septembre 2024